

ACADEMIE DE GRENOBLE

ETABLISSEMENT 0731441V

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 4

Date de convocation : Jeudi 23 mars 2023

Présidence de : Nathalie VIGNE PAULHAN

Quorum : 16

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 1

Date du CA : Jeudi 23 mars 2023

| SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES | DECISIONS | NUMERO D'ACTE | PIECES JOINTES |
|---------------------------------|-----------|------------------|-------------------|
| Compte financier | Vote | | |
| Convention Elec | Vote | | |
| Convention Luciole | Vote | | |
| Convention Relai | Vote | | |
| Logement de fonction | Vote | | |

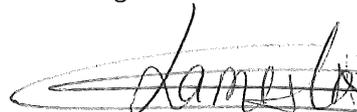
Signature du chef d'établissement



Le Chef
d'Etablissement

COLLEGE G. SAND
LA MOTTE SERVOLEX

Signature du secrétaire de séance



La Principale
Adjointe

COLLEGE G. SAND
LA MOTTE SERVOLEX

Ouverture de la séance à 18H06

Mme Vigne ouvre la session du conseil en présence de 17 membres en présence de l'agent comptable, M.Charrier.

1 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Ce conseil débute avec l'approbation du dernier Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2023. Le compte rendu ayant été préalablement adressé par mail à l'ensemble des participants.

Deux parents d'élèves ayant rejoint le conseil à 18h11, le nombre de votants à 19.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 19 | 19 | 0 | |

2 LE COMPTE FINANCIER

Le compte financier, sera présenté par l'agent comptable, Monsieur Charrier.

Il est rappelé que le compte financier représente l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année écoulée.

Mme Gaillard, en amont, présente le rapport de gestion de l'année 2022.

Mme Gaillard explique que les dépenses se répartissent sur le Service Général (logistique, vie de l'élève) et Services Spéciaux (bourses et restauration). Elle précise qu'il y a eu un changement sur l'élaboration budgétaire depuis 2022, le budget de l'établissement intègre le salaire des assistants d'éducation.

Mr Charrier rajoute que c'est uniquement un traçage comptable, le versement des salaires est réalisé par le Lycée Vaucauson, centre mutualisateur.

Les écarts entre le budget primitif et le réalisé, se situent essentiellement au niveau du AP, où certains voyages scolaires n'ont pas eu lieu. Nous pouvons tout de même noter que cet écart entre les prévisions budgétaires et le compte financier est de l'ordre de 90% de réalisation (que ce soit au niveau des dépenses ou des recettes) ce qui montre que le budget était conforme à la réalité.

Mme Gaillard reprend et liste les différentes DBM pris sur les fonds de réserve sur l'année 2022, celles-ci ont permis à l'établissement de fonctionner correctement :

Budget voté avec prélèvement de 10 823€ (sur AP)

DBM en cours d'année :

- 1 200€ pour le Hand
- 1 500€ pour du mobilier Administratif
- 1 980€ pour financer l'aviron (avance en attendant la subvention départementale)
- 1 800€ pour l'achat des carnets de correspondance et le réapprovisionnement des manuels scolaires.
- 11 000€ pour l'augmentation de la viabilisation.

Le service Administration et logistique enregistre des hausses significatives, dues à l'augmentation des prix que ce soit sur les matières premières ou sur les énergies.

Monsieur Charrier, prend ensuite la parole et poursuit avec la présentation du compte financier. Il va commenter la situation financière générale du collège.

Du fait des prélèvements effectués sur fonds de réserves (28 475,80 €) et de l'exécution budgétaire 2022, le résultat est déficitaire de -15 225,29 € et les opérations de gestion courante du collège dégagent une insuffisance d'autofinancement de 12 406,76 € après correction des amortissements non neutralisés.

Le fonds de roulement a donc diminué entre 2021 et 2022 passant de 103 030,72 € à 90 623,96 € du fait des prélèvements réalisés sur fonds propres. Il a été également constaté au cours de l'élaboration du compte financier d'un oubli d'opérations budgétaires sur le paiement d'acompte de voyages qui seront réalisés en 2023. Cet oubli a pour conséquence la prise en charge de dépenses en 2022 qui aurait dû être imputées en 2023. Un ordre de recette viendra donc compenser en 2023 ce surcoût de 2022 qui fausse son résultat.

Le fonds de roulement est au 31/12/2022 de 90 623,96 €. Il comprend exclusivement les réserves disponibles en l'absence de stocks. Il a diminué de 12 406,76 € et correspond à 53 jours de fonctionnement.

Ce ratio a considérablement diminué entre 2021 et 2022 du fait de l'augmentation de l'activité du collège par rapport aux deux années précédentes. Le montant d'une journée de fonctionnement est estimé au vu de l'exécution budgétaire 2022 à 1 649,96 €.

Compte tenu des prélèvements effectués au budget primitif 2023 d'un montant de 25 500,00 € le fonds de réserve mobilisable s'établit donc à 65 623,96 € soit environ 39 jours de fonctionnement. Si l'on considère que l'établissement pour son fonctionnement quotidien doit conserver une trésorerie suffisante évaluée à 30 jours de fonds de roulement, sa marge d'autonomie financière reste faible.

A propos de la situation patrimoniale, M. Charrier indique que le taux de vétusté est de 83%.

Au vu des deux présentations, le chef d'établissement propose deux votes :

Vote sur l'approbation du compte financier

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 19 | 19 | 0 | |

Vote sur la proposition d'affectation au fond de réserve

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 19 | 19 | 0 | |

3 CONTRATS ET CONVENTIONS

CONVENTION UGAP Electricité

Mme Gaillard explique que le marché liant l'établissement avec un fournisseur d'électricité arrive à son terme. Il faut donc refaire un appel d'offre et l'établissement souhaite participer à l'appel d'offre réalisé par l'UGAP. Une convention avec l'UGAP est donc nécessaire.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 19 | 19 | 0 | |

CONVENTION ASSOCIATION LUCIOLE.

Mme Vigne présente la convention avec l'association les Lucioles, à but non lucratif, afin de sensibiliser les élèves sur le quotidien des enfants gravement malades hospitalisés en fournissant du matériel ludique aux services de pédiatrie et d'animation.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 19 | 19 | 0 | |

CONVENTION CLASSE RELAI BISSY.

L'établissement souhaite signer une convention avec le Collège de Bissy, et plus particulièrement la classe relais. Cette convention permettra l'accueil de certains élèves en Classe relais pour la durée d'une session.

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 19 | 19 | 0 | |

4 LOGEMENT DE FONCTION

Un changement de titulaire d'occupation précaire est présenté au conseil d'administration.

Mme Bellantone, actuellement locataire, souhaite mettre fin à sa COP actuelle (au 31/08/23) et Mme Perez souhaite prendre le relai (01/09/23).

| VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------|------|--------|------------|
| 19 | 19 | 0 | |

5 QUESTIONS DIVERSES

-Est-il possible de mettre sur Pronote le planning des conseils de classe ?

Mme Vigne : prend acte de la demande et répond que cela sera mis en place.

-Quand est-ce que l'ascenseur sera réparé ?

Réponse de Mme Gaillard : l'ascenseur est réparé. Malgré cela, des soucis persistent au niveau du bouton d'appel. Un devis a été demandé afin d'installer un système de badge. Ce devis qui s'élève à 2500 euros a été transmis au Département pour validation et prise en charge.

Suite à la formation harcèlement dont ont bénéficié les personnels du collège quelle suite ?

Mme Vigne :

Le formateur va revenir d'ici la fin de l'année.

Elle précise que cette formation va permettre de répondre au dispositif PHARE déployé par le ministère.

La cellule de référents (composée de Mmes Payre, Caillat et Dumollard) est également en train de travailler sur les modalités d'action du dispositif au sein du collège.

Les parents représentants seront informés des suites données à cette question.

Les toilettes :

Les représentants des parents d'élèves font état du sentiment d'insécurité concernant l'accès aux toilettes pour les élèves. Ce qui rend leur accès compliqué surtout pour les plus petits.

La Principale répond qu'il y a effectivement une problématique concernant les toilettes du collège. Leur nombre à l'extérieur est insuffisant au regard de l'effectif, et il n'y a pas de toilettes accessibles pour les élèves en situation de handicap dans la cour de récréation. De ce fait, le choix a été fait de laisser accessible aux élèves les toilettes situés dans le hall du collège. Or ces toilettes sont difficiles à surveiller du fait de leur emplacement. Une réflexion s'est engagée pour retravailler la circulation et la surveillance de ces lieux.

Mme Vacher-Oreiller intervient en constatant que le collège est confronté à une augmentation d'incivilités : des extincteurs sont décrochés, trous dans les murs, cour extrêmement sale...

Les parents souhaitent être mieux informés de ces dégradations.

19h39 : fin du conseil d'administration.